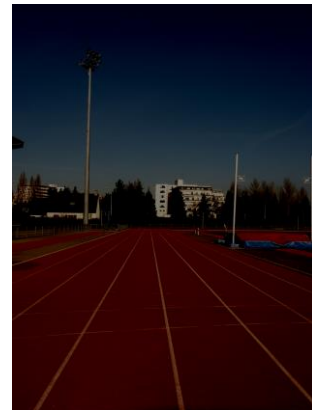


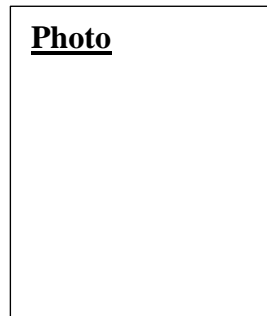


Section Sportive ATHLETISME



Informations personnelles:(à rendre pour le 22 avril)

Nom: _____
Prénom: _____
Date de naissance: _____
Garçon ou Fille
Téléphone des Parents: ____ ____ ____ ____ ____
Adresse email: _____ @ _____
Adresse: _____



Code postal: _____ Commune: _____
Poids: _____ Taille: _____ Taille parents : père: _____ mère: _____

Informations scolaires:

Inscription en classe de **Seconde** ou de **Première S, ES, L, STMG**
Demi-pensionnaire ou **Interne** (barrez la mention inutile)

Joindre **OBLIGATOIREMENT** à toute candidature les bulletins scolaires
des 2 classes précédentes

Établissement d'origine :

Nom: _____
Adresse: _____

Code postal: _____ Commune: _____

Nom du professeur d'EPS: _____

Avis et Appréciation du Professeur d'EPS :

Association Sportive de l'établissement OUI NON

Si OUI remplir le tableau des résultats dans les compétitions Scolaires

Compétition	Discipline	Date	Performance

Informations sportives:

Spécialité envisagée :

Club : Oui Non

Si OUI

Nom du club: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Commune: _____

Email: _____@_____

Nom de l'entraîneur: _____

Téléphone: ____ _ ____ _

Email: _____@_____

<u>Avis et Appréciation de l'entraîneur de club :</u>

Résultats (réguliers) dans les compétitions Fédérales (vérifiable sur le site fédéral)

Compétition	Discipline	Date	Performance

Joindre à cette fiche une lettre manuscrite de motivation

(en quelques lignes exposer vos motivations pour intégrer la section sportive du lycée)

Le dossier doit parvenir à

Lycée Sévigné
Section Sportive ATHLETISME
à l'attention de M. DROGUET
2 rue de la Chalotais
35510 Cesson-Sévigné
à rendre avant : **22 avril 2017**

Le résultat vous parviendra FIN juin au plus tard (le lycée vous préviendra).

Sont concernés les élèves qui souhaitent entrer en Seconde avec un seul enseignement d'exploration : enseignement en Economie

Et les élèves entrant en premières ES/S/STMG

NB : Tous les élèves des sections sportives du lycée sont inscrits en option facultative EPS.

Si la candidature est validée par le lycée, demande d'affectation via le collège d'origine.

Pour les élèves :

du secteur du lycée : demande classique

hors secteur : une demande de dérogation s'impose. Les sections sportives ne donnent droit qu'à l'attribution du critère de rang 7 (Convenances personnelles).

Les élèves seront affectés par le Directeur académique en fonction des places disponibles.